

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PROJET DE CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE DU HAUT CONFLENT**  
**Demande de subvention REGION - CRECHE**

Séance du 17 décembre 2025  
Dûment convoqué le 9 décembre 2025

En l'an 2025, le mercredi 17 décembre à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (19)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, , P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUER.

**Absents (14)** : H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, C. DELIAS, F. DESCLAUX, A. HUG, A. LUNEAU, F. MARTIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. PONSA, M. RIFF, G. VICENS.

**Pouvoirs (3)** : P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à M. POUDADE), , P. BLANQUE (à P. BATAILLE)

Secrétaire de séance : Joelle CORDELETTE.

Acte n° : CCPC-2025351-047

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes détient la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes porte le projet de création du pôle enfance Haut- Conflent intégrant notamment un espace CRECHE ;

**CONSIDERANT** que la Région dispose d'un dispositif financier en faveur de l'accueil de la petite enfance (CRECHE)

**CONSIDERANT** l'opportunité de déposer tout dossier de demande de subvention afin de solliciter ce dispositif (subvention d'investissement)

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider le plan de financement suivant :

Cout total des travaux du pôle enfance Haut-Conflent : 9 356 244,37 € HT

Coût des travaux relatifs à l'espace crèche – petite enfance : 1 244 798,92 € HT

Subvention REGION : 130 000€

Autofinancement Communauté de communes sur la totalité du projet : 4 477 417 €

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération (dossier de demande de subvention par exemple).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-47-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

- De valider le plan de financement suivant :

Cout total des travaux du pôle enfance Haut-Conflent (hors aléas & révision) : 9 356 244,37 € HT

Coût des travaux relatifs à l'espace crèche – petite enfance : 1 244 798,92 € HT

Subvention REGION : 130 000€

Autofinancement Communauté de communes sur la totalité du projet : 4 477 417 €

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération (dossier de demande de subvention par exemple).

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-47-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

